

CHARTRE ETHIQUE DE L'OMAS



« L'OMAS évolue de jour en jour à travers ses projets et son réseau. De par nos missions, nous souhaitons apporter à nos adhérents et à toutes parties prenantes de l'OMAS, une approche éthique. A cet égard, une charte de bonne conduite a été établie afin de promouvoir et de garantir un milieu associatif harmonieux et de confiance. Ces principes de conduites à adopter sont fondés sur le respect, la bienveillance et l'esprit d'équipe. Nous nous engageons à respecter ces principes au quotidien et à les faire respecter au réseau OMAS ainsi qu'à nos partenaires Je vous encourage fortement à prendre connaissance de ce document et à vous y référer lors des activités organisées par l'OMAS ainsi qu'au quotidien. »

le Bureau National de l'OMAS

PREAMBULE

La charte éthique de l'OMAS est un énoncé d'attitudes et de comportements associés au savoir-vivre et aux règles de bienséance, que nous encourageons fortement pour maintenir un milieu associatif harmonieux et bienveillant basé sur l'engagement, la fraternité et le respect.

Les adhérents et sympathisants ou toutes parties prenantes aux évènements et au développement de l'association OMAS doivent respecter la présente charte et le règlement intérieur de l'association.

Au-delà de l'engagement de chaque bénévole ou collaborateur, de ses missions et de ses activités, c'est avant tout la qualité des relations établies entre les OMASiens ainsi que la façon dont chacun collabore qui influencent le climat de l'association. Ce climat doit déborder avant tout de bienveillance, de respect et de fraternité.

I. OBJECTIFS

- Etablir et pérenniser un **climat associatif de qualité** : agréable, harmonieux et rassurant ;
- Instaurer une **culture de respect et de courtoisie** dans les échanges et/ou collaborations qui seront empreint en toutes circonstances de valeurs incontournables telles que l'intégrité, l'empathie, l'honnêteté et la justice.
- Eviter toutes sources de problèmes relationnels nuisant à l'association et à ses adhérents ou collaborateurs

...

II. BIENSEANCE DE L'OMASIEN

Pour assurer un climat sain au sein de l'OMAS, les adhérents, sympathisants ou parties prenantes aux évènements et au développement de cette association sont tenus de respecter les principes fondamentaux de conduites suivants :

Conduites à tenir	Comportements non autorisés
<ol style="list-style-type: none"> 1. S'engager dans l'association pour l'intérêt collectif et non pour soi-même 2. Informer le bureau de tout autre engagement associatif, groupe d'intérêts, lobbying 3. Être courtois, bienveillant et poli 4. Respecter la prise de parole et les opinions des autres 5. Communiquer convenablement et adopter des discours sains 6. Ecouter l'autre, tenter de le comprendre 7. Venir en aide à celui ou celle qui en fait la demande ou l'orienter au mieux 8. Être clément et faire l'effort de passer outre en cas de conflit 9. Respecter l'autre et être conciliant 10. Réconcilier en cas de conflit 11. Être empathique et compréhensif 12. Avoir un comportement amical et fraternel 13. Faire preuve de justice et d'équité lorsque l'occasion se présente 14. Faire preuve de sérieux et de rigueur face à toutes responsabilités et de façon générale dans toutes activités 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Alimenter un conflit 2. Avoir une attitude condescendante ou arrogante 3. S'exprimer avec agressivité ou véhémence ou de façon injuriant 4. Avoir une attitude ou comportement violent 5. Médire ou calomnier, Si toutefois une accusation importante est portée, elle doit rigoureusement être justifiée et prouvée. Il est également prohibé de tenir des propos diffamatoires 6. Lancer ou alimenter des rumeurs ou de fausses informations 7. Divulguer les défauts ou erreurs des autres en public dans le but de leur nuire, les discréditer, les rabaisser ou porter atteinte à leur honneur 8. Être malhonnête 9. Mettre en danger l'association ou ses adhérents 10. Profiter du réseau de l'association de l'OMAS uniquement à des fins personnelles

III. EN CAS DE NON-RESPECT DE LA CHARTE...

Il est recommandé aux adhérents de l'OMAS, sympathisants ou parties prenantes aux évènements et au développement de cette association qui remarquent un acte ou comportement qui ne respecte pas cette charte, dans un premier temps d'essayer de communiquer avec la personne concernée. Il convient de se rappeler mutuellement les principes établis par la charte éthique mise en place par l'association auquel il/elle s'est engagé(e). Si le comportement ne change pas, il est possible de saisir le Comité éthique (visé par les statuts de l'association OMAS par l'appellation « Conseil des sages »).

Le rôle principal du Comité éthique sera de résoudre les conflits internes à l'association.

En cas de non-respect répété de la charte, le Comité éthique est tenu de respecter le protocole suivant:

1. Recueillir les versions des personnes concernées dans un débat contradictoire. En cas de manquement de faible gravité à la présente charte, il conviendra d'énoncer un rappel à l'ordre ;
2. Prononcer des sanctions disciplinaires, si les manquements faits à la présente charte sont d'une gravité avérée et/ou nuisibles au bon fonctionnement de l'association et à la cohésion de ses membres et parties prenantes.

Les sanctions disciplinaires pouvant être prononcées par le Comité éthique ou le Bureau National sont les suivantes :

- **Mise à pied temporaire,**
- **Exclusion définitive.**

Ces sanctions peuvent être prononcées, sans préjudice, du droit de toute personne ou de l'association elle-même d'exercer des poursuites judiciaires.